



Champ d'oiseaux

École Fondamentale Libre

Rue de la Coquinie, 168 7700 Mouscron 056/333608 direction@coquinie.be

Bonne rentrée 2026-2027

L'horaire

est établi de la manière suivante :



	En maternelle		En primaire	
Le matin	8h20	12h00	8h20	12h05
L'après-midi	13h30	15h30	13h10	15h40

Chacun respecte strictement les horaires en arrivant à temps pour le rangement du matin et de l'après-midi, l'arrivée tardive perturbe le bon déroulement des leçons.

Les élèves doivent être présents dans la cour de l'école avant le retentissement de la sonnerie, une entrée par la porte « enseignant ou direction » est exceptionnelle. En maternelle, la grille se bloque automatiquement à 8h30.

A la fin des cours, des rangs sont organisés afin de reconduire les enfants en toute sécurité.

Si votre enfant rentre à pieds, leur utilisation est obligatoire :

Le rang 168 : traversées en bas de la rue de la Coquinie vers le CHM et ses parkings.

Le rang du Rallye : croisement de la rue Reine Astrid et la rue du Coq Anglais.

Les parents qui viennent chercher leur enfant reprennent celui-ci à l'endroit prévu. (venelle en primaire et cour à l'école maternelle)

- Si vous souhaitez que votre enfant prenne le rang, merci de nous indiquer quel rang il doit prendre et quels jours via le document en annexe.
- Si un enfant prend le rang à titre exceptionnel, une autorisation écrite des parents est obligatoire via le journal de classe.
- Un enfant venant et retournant à vélo est d'office autorisé à rentrer seul.

Aucun enfant n'est autorisé à quitter la cour avant l'arrivée de ses parents.

Notre école a mis au point un dispositif de sécurité en fermant les portes d'entrées et sorties durant les heures scolaires.

Dans la mesure où vous désirez rentrer dans l'enceinte de l'école pendant les heures de cours, veuillez vous adresser au secrétariat ou prendre contact avec la direction au **0479/66 90 56**.



Etude et accueil extra-scolaire



L'école est ouverte de **06h30** à 17h55. Une garderie étant assurée avant et après la classe dans les locaux de l'école (à côté du restaurant scolaire) par l'administration communale. La puéricultrice termine son service à 18h00 précises. Il est dès lors impératif que l'on vienne chercher les enfants avant cette heure.

En primaire, une récréation est prévue entre 15h40 et 16h00, les enfants qui n'assistent pas à l'étude doivent quitter la cour avant 16h00.

Chaque jour (lundi, mardi, jeudi, vendredi) de 16h à 17h, une étude surveillée est organisée.

L'étude étant un moment de travail, afin de garder le calme, nous demandons aux parents de ne pas venir chercher les enfants pendant la durée de celle-ci. Une halte est d'ailleurs prévue à **16h30** pour ceux qui doivent partir plus tôt. A cette heure-là, nous autorisons les parents à rentrer dans l'école pour récupérer l'enfant dans la classe.

Après l'étude, à 17h00, une sortie commune est encadrée par un enseignant. Par la suite, les élèves de primaire encore présents sont conduits à **l'accueil extra-scolaire**.

Carte étude : 20 euros = 15 études

Pour participer à l'étude, l'enfant **DOIT** être en possession d'une carte .

Le paiement de cette carte se fait **anticipativement** au secrétariat ou auprès de l'éducateur dans une enveloppe fermée avec en **Communication** : ETUDE + Nom & prénom de l'enfant + classe



Repas de midi

Pour les enfants qui ne peuvent retourner à la maison sur le temps de midi, l'école organise les services suivants :

Le repas chaud :

En primaire : 4,4 euros

En maternelle : 4,2 euros

Le pique-nique : 1 euro : l'enfant apporte son pique-nique et bénéficie du potage tous les jours et d'un dessert deux fois par semaine. Afin d'éviter les jalousies et par souci de diététique, nous vous demandons de ne pas inclure de dessert venant de la maison dans le pique-nique de votre enfant.

Le mercredi, les enfants qui restent à la garderie emportent leur pique-nique.

Mensuellement, une fiche d'inscription vous sera remise. Cette feuille reprendra le menu des semaines à venir, vous permettant ainsi d'inscrire votre enfant selon ses goûts. Elle est à compléter et à remettre avant la date limite au titulaire de l'élève.

Nous vous demandons d'être prévoyant et ne pourrons accepter les changements de dernière minute. Bien entendu, en cas d'absence de l'enfant, l'inscription sera considérée comme nulle et le choix effectué ne sera pas facturé.

Afin d'éviter au maximum les manipulations d'argent par les enfants, une note de frais reprenant le compte des repas est transmise chaque mois aux parents. **Le paiement de ces notes de frais se fait uniquement par virement.**

Attention, la facturation est établie par semaine entière selon les réservations de repas et non par mois calendrier.

A défaut de paiement, nous serons contraints de prendre les mesures qui s'imposent afin de ne pas laisser gonfler le montant des impayés.



Collations du matin

Classes Accueil et M1 : lundi, mardi, jeudi, vendredi : gourde d'eau
mercredi : fruit épluché

Classes de M2 à P6 :	<u>Lundi – Mardi – Jeudi</u>	<u>Mercredi</u>	<u>Vendredi</u>
	Fruit (déjà préparé), Laitage Compote.	C'est le jour du fruit pour tous !	Collation plaisir ! Au choix...

Les chips, chewing gum et canettes sont interdits .

Toutes les collations doivent être placées dans une boîte marquée aux nom et prénom de l'enfant et, dans la mesure du possible, en zéro déchet . **Nous insistons sur le marquage de la boîte car chaque année, nous devons jeter des dizaines de boîtes non identifiées.**

La collation avant l'étude ou la garderie est libre et au choix mais si possible toujours en zéro déchet.

Nous rappelons que la collation n'est pas une obligation. Tenez donc compte de l'appétit de votre enfant.

Matériel scolaire



En maternelle

Un cartable (**SANS roulettes**) fermant correctement.

Votre enfant rentrera avec sa farde (ou son cahier) de communications, celle-ci sera le lien entre l'école et la famille.

Nous vous demandons d'en prendre connaissance quotidiennement, de signer (si c'est demandé) et de la glisser dans le cartable le lendemain.

En primaire :

Un cartable (**SANS roulettes**) pouvant contenir des fardes (DIN A4). Le matériel est fourni par la subvention gratuite.

Toutefois si votre enfant préfère disposer de son matériel personnel, il est tout à fait possible d'apporter sa trousse.

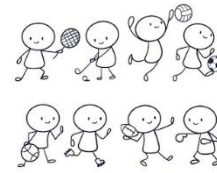
Nous vous invitons à bien vouloir **MARQUER tous les effets personnels** : vêtements, matériel scolaire, boîtes de pique-nique, équipement de gym...

Chaque année, des objets s'égarer faute d'avoir été marqués.

L'assurance de l'école ne couvre pas les biens personnels.



Education physique



En maternelle :

Les enfants participent à deux heures de psychomotricité par semaine.

Nous vous demandons de les habiller en fonction de cette activité ces jours-là. L'horaire vous sera communiqué par le titulaire.

En primaire :

Les enfants participent à deux heures d'éducation physique par semaine (3 heures en 5^{ème} et 6^{ème}). Ils emportent leur équipement dans un sac marqué à leur nom : chaussures de sport, short et tee-shirt. L'équipement reste à l'école.

Une exemption du cours d'éducation physique (ou de la natation) n'est acceptée que pour des raisons de santé (note écrite et motivée).

De la première à la sixième primaire, par périodes de plusieurs semaines, les enfants se rendent à la piscine. Si les A vont à la piscine, les B vont en sport et inversement. Ce roulement vous sera communiqué par les professeurs de sport. Le sac contient un maillot de natation, un essuie, des lunettes et un bonnet de bain rouge. L'équipement repart à la maison après chaque piscine.

Le port du bonnet de bain est obligatoire. Il peut être acquis via l'école ou dans la couleur rouge selon la marque de votre convenance. Des informations seront données par le professeur de natation. Mise en place pour le 3 novembre 2025

Sécurité et accès à la cour de récréation

Comme vous avez pu le lire dans le règlement, le port du gilet jaune est obligatoire à l'entrée et à la sortie de l'école.

Merci d'y être vigilant ! **Il est offert aux enfants entrant en maternelle.**

Nous demandons aux parents de bien vouloir stationner aux abords de l'église et dans le Clos des Cailles. **La circulation automobile est interdite sur les cours de récréation et dans la venelle de l'église.** Chacun observe les règles de stationnement et de circulation aux abords de l'école. **Afin de nous aider à maintenir de bonnes relations avec le voisinage, nous vous demandons de respecter les emplacements de parking dédiés et de ne pas stationner devant les maisons voisines près de l'église. Aucun enfant n'est autorisé à se rendre seul sur le parking ...**

L'accès aux cours de récréation est interdit en dehors des heures de classe.

Nous ne pouvons donc en aucun cas être tenus pour responsables d'accidents qui pourraient y survenir durant ces périodes.

L'entrée et la sortie des enfants venant à vélo se fait par la porte blanche.

Chaque vélo doit être muni d'un cadenas.

Santé



Dans le courant de l'année, certaines classes passeront au Centre de Santé pour la visite médicale. Nous vous en informerons en temps opportun.

D'autre part, il existe une étroite collaboration entre l'école et le Centre Psycho-Médicosocial, rue Saint Joseph, 6 à Mouscron.

Les parents qui le souhaitent peuvent prendre contact avec l'équipe PMS.

Une fiche d'informations santé vous sera remise. Nous vous demandons de la compléter avec le plus grand soin pour que nous puissions être particulièrement attentifs aux besoins spécifiques de votre enfant.

En cas de rhume, ou de retour de maladie, seuls les enfants en possession d'un mot des parents, seront admis à rester à l'intérieur durant les récréations. Nous rappelons qu'aucun médicament ne peut être donné par l'enseignant sans certificat médical.

Equipe PMS intervenant dans l'école :

Sophie-Charlotte Cornelis, psychologue
Justine Ampe, assistante sociale
Saline Maugoust, logopède (en maternelle)

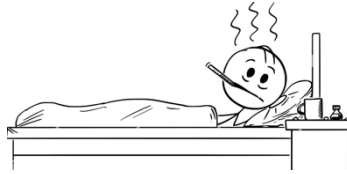
➤ Sophie-Charlotte Cornelis :
056 / 39 16 01
sophiecharlotte.cornelis@pmslmc.be
➤ Justine Ampe :
056 /39 16 05
justine.ampe@pmslmc.be
➤ Saline Maugoust :
056 /39 16 07
saline.maugoust@pmslmc.be



Règlement

Le fait d'inscrire ou réinscrire votre enfant à l'école fondamentale libre Champ d'oiseaux implique la lecture, l'acceptation et le respect du règlement d'ordre intérieur. Celui-ci est consultable sur le site de l'école ou peut vous être remis au secrétariat.

Absences



Lorsque votre enfant ne peut pas se rendre à l'école, merci d'en avertir son enseignant dès le matin via **Klassly** !

Justification des absences dès l'entrée en TROISIEME MATERNELLE

1. Les absences légalement justifiées.

Sont considérées comme justifiées, les absences motivées par :

- L'indisposition ou la maladie de l'élève **couverte par un certificat médical ou une attestation délivrée par un centre hospitalier.** (**REM** : Pour qu'un certificat médical puisse justifier l'absence de l'élève, **sa date de rédaction doit être concomitante avec le début de la période d'absence**)
- La convocation par une **autorité publique** ou la nécessité pour l'élève de se rendre auprès de cette autorité, qui lui délivre une attestation.
- **Le décès** d'un parent ou allié de l'élève.
- La convocation à une compétition sportive pour les espoirs reconnus. (reconnaissance à remettre au préalable)

Pour que les motifs soient **reconnus valables**, les documents mentionnés ci-dessus doivent être **remis au chef d'établissement au plus tard le lendemain du dernier jour d'absence lorsque celle-ci ne dépasse pas 3 jours, et au plus tard le 4e jour d'absence dans les autres cas.**

2. Les absences justifiées par le chef d'établissement.

Outre les absences légalement justifiées, le chef d'établissement peut accepter des motifs justifiant l'absence **pour autant qu'ils relèvent d'un cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles liés à des problèmes familiaux, de santé mentale ou physique de l'élève, ou de transports.**

3. Les absences non justifiées

Toutes les absences autres que celles légalement justifiées ou justifiées par le chef d'établissement (pour autant qu'elles relèvent d'un cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles liés à des problèmes familiaux, de santé mentale ou physique de l'élève, ou de transports) sont considérées comme **injustifiées**.

Dès que l'élève compte 9 demi-jours d'absence injustifiée, le chef d'établissement effectue impérativement un signalement auprès du Service de l'obligation scolaire.



Calendrier de l'année scolaire

Rentrée scolaire	Lundi 24 août 2026
Fête de la Communauté française	Dimanche 27 septembre 2026
Vacances d'automne (Toussaint)	Du lundi 19 octobre 2026 au dimanche 1 ^{er} novembre 2026
Fête des morts	Lundi 2 novembre 2026
Jour de l'Armistice	Mercredi 11 novembre 2026
Vacances d'hiver (Noël)	Du lundi 21 décembre 2026 au dimanche 3 janvier 2027
Mardi gras	Mardi 9 février 2027
Vacances de détente (Carnaval)	Du lundi 22 février 2027 au dimanche 7 mars 2027
Lundi de Pâques	Lundi 29 mars 2027
Vacances de printemps (Pâques)	Du lundi 26 avril 2027 au dimanche 9 mai 2027 Note : le congé de printemps est donc décalé par rapport à la fête de Pâques
Jeudi de l'Ascension	Jeudi 6 mai 2027
Lundi de Pentecôte	Lundi 17 mai 2027
Les vacances d'été débutent le	Samedi 3 juillet 2027



Enseignement
FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Calendrier scolaire 2026 - 2027

DÉBUT ET FIN D'ANNÉE SCOLAIRE — JOURS DE CONGÉ — VACANCES D'ÉTÉ

AOÛT

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

SEPTEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

OCTOBRE

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

NOVEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

DÉCEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

JANVIER

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

FÉVRIER

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28

MARS

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

AVRIL

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

MAI

L	M	M	J	V	S	D
			1	2		
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

JUIN

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

JUILLET

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Pour plus d'informations, rendez-vous sur enseignement.be
Editeur responsable : Fabrice AERTS-BANCKEN, administrateur général a.s. de l'Enseignement - Avenue du port 16 - 1080 Bruxelles